

"Master foncier"

Intitulé officiel : Master Sciences, technologies, santé mention géographie, aménagement, environnement et développement parcours Identification, aménagement et gestion du foncier

Présentation

Publics / conditions d'accès

Le **Master 1** est accessible sur dossier puis oral de motivation :

- aux titulaires d'une licence de droit, de géographie, d'aménagement, d'urbanisme ou encore d'immobilier ou dont le niveau juridique et/ou scientifique sera jugé suffisant ;
- aux titulaires d'une licence professionnelle dans les domaines de l'aménagement, du foncier, de la topographie ou de la géomatique.

Le **Master 2** est accessible :

- aux titulaires du Master 1 ;
- à toute personne titulaire d'un master 1 dont le niveau juridique et scientifique sera jugé suffisant (étude du dossier et oral d'entretien).

Candidatures (candidats UE) à faire parvenir via la plateforme ministérielle 'Mon Master'.

Autres candidats par la plateforme Campus France (quand partenariats existent) ou envoi directement du dossier à l'ESGT en l'absence d'un tel partenariat avec l'Etat.

Modalités de candidature :

L'admission en « Master foncier », comporte deux phases :

- une phase préalable d'admissibilité qui est conditionnée par l'examen d'un dossier de candidature (à télécharger sur le site internet de l'ESGT) ;
- une phase d'admission consistant, dès lors que le dossier est retenu, en un oral d'entretien visant à s'assurer notamment de la motivation du candidat.

Objectifs

La formation a pour objectif de donner aux étudiants une formation approfondie en foncier et en droit, tout en leur apportant une formation solide dans les domaines scientifiques de la géomatique ainsi qu'en aménagement et urbanisme. Il s'agit de former des professionnels du droit rompus et ouverts à la pluridisciplinarité et en capacité de traiter, de manière cohérente, l'ensemble des problèmes qui se présentent dans le cadre des opérations d'aménagement (topographie, bornage, droit des biens, urbanisme, droit de l'urbanisme).

A l'issue de la formation, les diplômés doivent être aptes à concevoir et à conduire des projets qui comportent nécessairement une dimension urbaine et environnementale, mais aussi une dimension scientifique forte. L'objectif est aussi de faire évoluer les pratiques, notamment de la profession de Géomètre-expert, en apportant des connaissances et des compétences nouvelles.

Le principal secteur d'emploi visé est la profession de géomètre-expert, profession libérale dont l'activité est encadrée par la loi.

Modalités de validation

Examens écrits et oraux, TD notés, projets, rapports, posters, carnet de voyage, ...

Mis à jour le 03-04-2023



Arrêté du 13 mai 2025.
Accréditation jusque fin 2029-2030. le 13-05-2025

Fin d'accréditation au 31-08-2030

Code : MR11501A

120 crédits

Master

Responsabilité nationale :
EPN02 - Ecole supérieure des géomètres et topographes (ESGT) / Elisabeth BOTREL

Responsabilité opérationnelle :
Laurent CHRETIEN

Niveau CEC d'entrée requis :
Niveau 6 (ex Niveau II)

Niveau CEC de sortie : Niveau 7 (ex Niveau I)

Mention officielle : Arrêté du 13 mai 2025. Accréditation jusque fin 2029-2030.

Mode d'accès à la certification :

- Validation des Acquis de l'Expérience
- Formation continue
- Formation initiale
- Contrat de professionnalisation
- Apprentissage

NSF :

Métiers (ROME) : Géomètre expert / experte (F1107) , Géomètre (F1107) , Géomètre-topographe (F1107)

Code répertoire : RNCP39194

Contact national :

École supérieure des géomètres et topographes (ESGT)
2D3P10, 1 Boulevard Pythagore
72000 Le Mans
02 43 43 31 00

esgt@esgt.cnam.fr

Stages :

La formation prévoit des stages obligatoires en milieux professionnels pour acquérir de l'expérience et se confronter au monde de l'entreprise tant en première année qu'en deuxième année.

En Master 1, stage de 8 semaines.

En Master 2 : stage de 5 mois qui consiste notamment en la rédaction d'un mémoire de fin d'études au sein d'une structure d'accueil sur un sujet mêlant à la fois dynamique de recherche académique et confrontation aux besoins professionnels.

Compétences

Le Master « Identification, Aménagement et Gestion du Foncier » (appelé plus couramment « Master foncier ») permet d'obtenir une formation approfondie en droit, en aménagement et en urbanisme, tout en offrant une formation solide dans les domaines scientifiques liés à la mesure de la forme et du relief de la terre (topographie, lasergrammétrie, photogrammétrie, géodésie, ...).

Il permet ainsi aux diplômés, grâce à cette formation pluridisciplinaire, de s'adapter par la suite aux différents professionnels rencontrés dans les milieux du foncier, de l'aménagement et de l'urbanisme (juristes, urbanistes, géomètres, bureaux d'études, collectivités, ...) ainsi qu'aux évolutions tant juridiques, techniques que technologiques (scanner, drone, BIM...).

M1 59 ECTS

Référentiel foncier et juridique (Introduction générale au droit)	USGT1D 1 ECTS
Droit des biens	USGT4R 4 ECTS
Droit public (Droit administratif)	US431D 2 ECTS
Droit de l'urbanisme	US4322 2 ECTS
Droit de l'environnement	USGT19 1 ECTS
Propriété publique	US4324 1 ECTS
Atelier et voyage d'urbanisme	US432A 4 ECTS
Cadastré	USGT1R 1 ECTS
Espaces urbains (Aménagement et urbanisme)	USGT1S 2 ECTS
Voirie et réseaux divers	US4326 4 ECTS
Culture scientifique et professionnelle	USGT1F 2 ECTS
SIG et Analyse spatiale	USGT1B 1 ECTS
Droit des obligations contractuelles et extra-contractuelles	USGT3Z 3 ECTS
Topographie 1	USGT40 3 ECTS
Géodésie. GNSS	USGT41 3 ECTS
Anglais	USGT42 2 ECTS
Publicité foncière	USGT43 1 ECTS
Délimitation 1 (bornage)	USGT44 1 ECTS
Contrats spéciaux	USGT45 1 ECTS
Paysages et territoires ruraux	USGT46 2 ECTS
Projet d'aménagement et SIG	USGT47 2 ECTS
Communication et management	USGT48

Communication et management	USGT4U	2 ECTS
Stage en milieu professionnel	UAGT08	14 ECTS
M2 62 ECTS		
Droit de la construction	USGT49	2 ECTS
Droit de la commande publique	USGT4A	2 ECTS
Imagerie et télédétection	USGT4B	3 ECTS
Droit de l'aménagement	US432B	2 ECTS
Topographie 2	USGT4C	2 ECTS
Maquette numérique / BIM	USGT4D	1 ECTS
Gestion et entremise immobilières	USGT4E	2 ECTS
Copropriété et division en volumes	USGT4F	2 ECTS
Urbanisme approfondi	USGT4G	1 ECTS
Diagnostics	USGT4J	1 ECTS
Bornage et délimitation 2	USGT4K	2 ECTS
Vie et gestion de l'entreprise	USGT4L	2 ECTS
Estimation immobilière	US4330	2 ECTS
Problématiques foncières	USGT4S	1 ECTS
Fonctionnement des collectivités publiques	USGT4N	1 ECTS
Projet pré-professionnel	USGT4P	5 ECTS
Initiation à la recherche	USGT4Q	1 ECTS
Stage et mémoire	UAGT09	30 ECTS